

NOTICE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous informons que l'Assemblée Générale Annuelle de votre Société a décidé de payer un dividende au titre de l'exercice 2019 de EUR 0,10 brut par action, soit EUR 0,085 net par action.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 24 juin 2020 aux actionnaires qui sont inscrits dans le registre des actionnaires de la Société, conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2015.

Les actionnaires pouvant bénéficier de l'exemption de la retenue à la source sur le paiement du dividende devront adresser leurs lettres de demande d'exemption avant le 24 juin 2020 par poste (anticipée par courriel à : info@cofisa.lu).

Luxembourg, le 17 juin 2020

Le Conseil d'Administration